

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-deux Le 05 avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 31 mars 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Gaël MENETRIER
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-04

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget principal et dans ce cadre,

Vu le tableau du budget principal primitif 2022 dont les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 848 318,41 €	1 118 288,91 €
Recettes	1 848 318,41 €	1 118 288,91 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2022 du Budget Principal qui lui est soumis.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire ,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 06/04/2022
Transmise en Sous-Préfecture 06/04/2022
Affichée le 06/04/2022